



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Logement Construction  
Bureau logement public

Affaire suivie par Valérie PULCIAN  
Tel : 04.56.59.43.40.  
[valerie.pulcian@isere.gouv.fr](mailto:valerie.pulcian@isere.gouv.fr)

Grenoble, le 24 février 2020

Le directeur départemental des territoires

à

Bailleurs Sociaux (cf liste de diffusion)

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-après le barème 2020 des subventions forfaitaires PLAI pour les opérations du territoire Isère, hors délégataires Grenoble Alpes Métropole et Pays Voironnais :

a) **Subvention de base**

Zonage Scellier	Montant par PLAI
B1	10 000 euros
B2	7 000 euros
C	5 000 euros

Ces montants peuvent faire l'objet d'une modulation.

b) **PLAI financé en acquisition-amélioration**

Afin de tenir compte des prix de revient, une bonification portée à 5 000 euros est attribuée aux PLAI financés en acquisition-amélioration en sus de la subvention de base, dans la limite de l'enveloppe spécifique attribuée à cet effet. Il est rappelé par ailleurs que la loi de finances pour 2020 a ramené le taux de TVA réduit de 10 % à 5,5% pour les opérations réalisées en acquisition-amélioration en PLUS et PLAI.

c) **PLAI adapté**

Axe majeur du Plan Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme : il s'agit de produire des logements très sociaux à loyers et charges maîtrisés, associés à une gestion locative adaptée, afin d'apporter des solutions pérennes à des ménages fragiles (consulter <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/l-acces-et-le-maintien-dans-le-logement>) ; modulation possible par dé plafonnement du montant de subvention pour permettre notamment le financement des contreparties sociales.

Type opération		Montant par logement
Logement ordinaire	1, 2 ou 3 PLAI adaptés	13 980 euros
	4, 5, 6, 7 ou 8 PLAI adaptés	10 480 euros
	9 PLAI adaptés et plus	5 600 euros
Logement foyer	Pension de famille ou résidence sociale	5 600 euros

Le bureau logement public reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces dispositifs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires

signé

François-Xavier CEREZA

**Liste de diffusion des bailleurs sociaux**

M. le directeur général	ADVIVO	1 Square de la Résistance BP 114 38209 VIENNE Cedex
M. le directeur général	ALLIADE Habitat	173, avenue Jean Jaurès 69364 LYON Cedex 07
Mme la directrice générale	CDC Habitat Social	5 place Camille Georges 69285 LYON cedex 2
M. le directeur général	Dynacité	CS 10266 01013 BOURG EN BRESSE Cedex
M. le directeur général	ERILIA	DDPRU – 72 Bis rue Perrin-Solliers 13291 MARSEILLE Cedex 6
M. le directeur général	Grenoble Habitat	44 Avenue Marcelin Berthelot 38100 GRENOBLE
M. le directeur général	Habitat Dauphinois	20, rue Balzac 26000 VALENCE
M. le directeur général	Foncière Habitat et Humanisme	69 chemin de Vassieux 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
Mme la directrice générale	Immobilière Rhône-Alpes 3F	9 rue Anna Marly TSA 90002 69307 LYON cedex 07
Mme la directrice générale	Alpes Isère Habitat	21 rue de Constantine CS3 2549 38035 GRENOBLE Cedex 2
M. le directeur général	Logement du Pays de Vizille	Rue Elsa Triolet 38220 VIZILLE
M. le directeur général	SEMCODA	50, rue du Pavillon CS 91007 01009 BOURG EN BRESSE Cedex
M. le directeur général	Société d'Habitation des Alpes	74 Cours Becquart-Castelbon BP 229 38506 VOIRON Cedex
Mme la directrice générale	Société Dauphinoise Habitat	34 avenue Grugliasco BP 128 38431 ECHIROLLES Cedex
M. le directeur général	SOLIHA	87 avenue du Maréchal de Saxe 69003 LYON
M. le directeur général	Un Toit Pour Tous	17B avenue Salvador Allende 38130 ECHIROLLES